



Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc

Secrétaire adjointe

David Virginie
11 rue de la Butte
35600 REDON
virginiedavid.arc.redon@bbox.fr

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Redon, le 28 septembre 2022

Objet : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc se tiendra le :

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Accueil à 14h --- Début des travaux à 14h30 précises

Salle Robert SHUMAN
52 rue Louise Weiss
22100 DINAN

ORDRE DU JOUR

- ▶ Compte-rendu moral du Président
- ▶ Trésorerie 2021 - 2022 : bilan 2021 - 2022
- ▶ Trésorerie 2022 - 2023 : budget prévisionnel 2022- 2023
- ▶ Election partielle des nouveaux membres au comité directeur du CRBTA (*appel à candidatures en annexe, 2 postes à pourvoir*)
- ▶ Election des délégués pour l'Assemblée générale de la FFTA (*appel à candidatures en annexe*)
- ▶ Commissions : CSR – arbitres – formations – LABELS – médicale
- ▶ Résultats des élections
- ▶ Remises des médailles FFTA
- ▶ Questions diverses (*à adresser au président du CRBTA pour le 15 octobre au plus tard*)

⇒ *Documents pour l'élection des délégués pour l'AG de la FFTA en annexe*

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations sportives.

Virginie David
Secrétaire adjointe du CRBTA

33 Rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE ARMOR
Tél. : 0608057166
e-mail : michel.rogue@orange.fr





PROCURATION

*Assemblée générale annuelle du CRBTA
du 26 novembre 2022
à Dinan*

Je soussigné(e) :

Président(e) du club de :

Donne procuration à

Pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'Assemblée générale annuelle du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc du 26 novembre 2022.

Fait à :

Le :

Signature du Président



ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR DU CRBTA

le 26 novembre 2022

Candidature à adresser avant le 26 octobre 2022 au président du CRBTA
Michel Rogue 33 rue st Michel, Planguenoual 22400 LAMBALLE ARMOR

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Numéro de licence :

Licencié au club de :

Expérience antérieure :

.....

.....

Adresse postale personnelle :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

N° de téléphone personnel :

Fixe : ____/____/____/____/____ et/ou portable : ____/____/____/____/____

Déclare me porter candidat pour intégrer le Comité directeur du CRBTA.

Fait à :

Le :

Signature



ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX pour l'Assemblée générale de la FFTA du 25 mars 2023

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées par courrier postal ou courrier électronique à la secrétaire adjointe du Comité régional **pour le vendredi 11 novembre inclus au plus tard.**

Virginie DAVID, 11 rue de la Butte - 35600 REDON * virginedavid.arc.redon@bbox.fr

Un accusé réception sera envoyé par mail

Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidatures des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale.
2. Les candidats devront individuellement faire acte de candidature auprès du Président ou du Secrétariat du Comité, par écrit, au plus tard 15 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
3. Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant) départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.
4. La liste des candidats doit être diffusée aux clubs ou publiée sur le site officiel du Comité régional au moins 5 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
5. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection.
6. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.
7. Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal (le cas échéant uninominal) à un tour, par les associations sportives dans les conditions précisées à l'article 10.1(2) des statuts de la FFTA au cours de l'Assemblée Générale du Comité Régional qui précède celle de la Fédération.
8. Des suppléants peuvent également être désignés. En cas d'absence d'un des délégués titulaires le premier délégué non élu sera désigné premier suppléant et ainsi de suite.
9. Les délégués doivent être licenciés à la Fédération et :
 - être licenciés sur le territoire du Comité Régional,
 - avoir 16 ans à la date de l'assemblée générale,
 - jouir de leurs droits civiques et politiques,
 - ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

Le nombre de délégués à élire est fixé par le barème suivant :

- 4 délégués
- 2 suppléants



CANDIDATURE
ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX à l'AG de la FFTA
du 25 mars 2023

Je soussigné(e), Nom :Prénom :

Numéro de licence :

Licencié au club de :

Adresse postale personnelle :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

N° de téléphone personnel :

Fixe : ____/____/____/____/____ et/ou portable : ____/____/____/____/____

Déclare me porter candidat pour l'élection du délégué régional de Bretagne de tir à l'Arc, pour l'assemblée générale de la FFTA du 25 mars 2023.

Fait à :

Le :

Signature